



Assemblée générale

Conseil économique et social

JUN - 9 1986

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/41/319
E/1986/72
2 mai 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante et unième session
Point 12 de la liste préliminaire*
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET
SOCIAL

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Seconde session ordinaire de 1986
Point de l'ordre du jour
provisoire**
APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES
ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX
ASSOCIES A L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Pages</u> |
|---|--------------------|--------------|
| I. INTRODUCTION | 1 - 4 | 3 |
| II. ACTIVITES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES | 5 - 87 | 3 |
| A. Organisation des Nations Unies | 5 - 61 | 3 |
| 1. Programme des Nations Unies pour le développement | 5 - 14 | 3 |
| 2. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient | 15 - 27 | 11 |
| 3. Fonds des Nations Unies pour l'enfance | 28 - 40 | 13 |

* A/41/50/Rev.1.

** E/1986/100.

TABLE DES MATIERES (suite)

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Pages</u> |
|--|--------------------|--------------|
| 4. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement | 41 - 47 | 16 |
| 5. Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population | 48 | 18 |
| 6. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) | 49 - 51 | 18 |
| 7. Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés | 52 | 19 |
| 8. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale | 53 - 58 | 19 |
| 9. Département des affaires économiques et sociales internationales (ONU) | 59 - 60 | 20 |
| 10. Programme alimentaire mondial | 61 | 20 |
| B. Institutions spécialisées | 62 - 87 | 21 |
| 1. Organisation internationale du Travail | 62 - 69 | 21 |
| 2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | 70 | 22 |
| 3. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture | 71 | 23 |
| 4. Organisation mondiale de la santé | 72 - 79 | 23 |
| 5. Union internationale des télécommunications | 80 - 81 | 24 |
| 6. Union postale universelle | 82 | 25 |
| 7. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle | 83 | 25 |
| 8. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel | 84 - 87 | 25 |
| III. CONCLUSIONS | 88 | 26 |

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 40/170 sur l'assistance au peuple palestinien, adoptée le 17 décembre 1985, l'Assemblée générale a, entre autres, prié le Secrétaire général de passer en revue les progrès réalisés dans l'exécution des activités et projets décrits dans son précédent rapport sur l'assistance au peuple palestinien (A/40/353-E/1985/115, Corr.1, Add.1 et Add.1/Corr.1) et de prendre toutes les mesures nécessaires pour achever la mise au point du programme d'assistance économique et sociale au peuple palestinien. L'Assemblée a également prié les programmes, organisations, institutions, fonds et organismes compétents des Nations Unies, agissant en coopération avec l'Organisation de libération de la Palestine, d'intensifier leurs efforts pour fournir une assistance économique et sociale au peuple palestinien et demandé également que l'assistance des Nations Unies aux Palestiniens dans les pays d'accueil arabes soit fournie en coopération avec l'Organisation de libération de la Palestine et avec l'assentiment du gouvernement du pays d'accueil arabe concerné. En outre, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de convoquer en 1986 une réunion des organisations et institutions compétentes des Nations Unies pour étudier l'assistance économique et sociale au peuple palestinien et de veiller à ce que participent à cette réunion l'OLP, les pays d'accueil arabes et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées. Enfin, elle a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante et unième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de ladite résolution.

2. Le présent rapport a été établi en application de cette résolution et contient des renseignements fournis par les institutions et organismes du système des Nations Unies, présentés par l'organisation et couvrant les activités en cours et envisagées au titre de l'assistance économique et sociale au peuple palestinien. Certaines activités, comme les manifestations organisées à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, n'y figurent pas.

3. Il est prévu que la réunion demandée dans ladite résolution pour examiner l'assistance économique et sociale au peuple palestinien se tiendra à Genève, au début de juillet 1986. Le Secrétaire général en rendra compte au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.

4. Tout complément d'information reçu ultérieurement des diverses organisations sera publié dans un additif au présent rapport.

II. ACTIVITES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

A. Organisation des Nations Unies

1. Programme des Nations Unies pour le développement

5. Autorisé à titre expérimental par l'Assemblée générale des Nations Unies par sa résolution 33/147 du 20 décembre 1978, le Programme d'assistance au peuple palestinien est devenu opérationnel peu après que le Conseil d'administration eût approuvé les propositions initiales de l'Administrateur concernant le financement, la gestion et les opérations lors de sa vingt-septième session en juin 1980 1/.

6. A la fin du deuxième cycle de programmation (1976-1981), il ne faisait pas de doute que le PNUD pouvait en fait fournir rapidement et efficacement une assistance utile aux Palestiniens habitant la rive occidentale et la bande de Gaza. La planification et la mise en place des éléments des projets ont progressé rapidement malgré des circonstances sans précédent qui exigeaient que l'on fasse preuve d'une exceptionnelle souplesse et que, souvent, l'on s'écarte des politiques et pratiques habituelles du PNUD. La condition posée par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration tendant à ce que toutes les activités relatives aux projets soient subordonnées à des consultations préalables avec les parties directement intéressées s'est révélée l'un des éléments essentiels de la réussite, malgré la complexité et les difficultés d'un processus qui demandait beaucoup de temps.

7. Les cinq années du troisième cycle de programmation (1982-1986) ont permis au Programme de renforcer les gains déjà acquis. Depuis 1980, les neuf projets suivants, représentant plus de 2,5 millions de dollars, ont été menés à bien :

| | <u>Dollars E.-U.</u> | |
|--|----------------------|------------------|
| PAL/79/002 - Formation spécialisée en matière de gestion industrielle | 103 888 | |
| PAL/79/003 - Promotion de l'enseignement préscolaire | 255 460 | |
| PAL/79/005 - Promotion de l'enseignement technique et professionnel | 377 222 | |
| PAL/79/008 - Développement et renforcement des installations sanitaires, phase I | 619 220 | |
| PAL/79/009 - Formation spécialisée dans le domaine du développement agricole | 173 664 | |
| PAL/79/014 - Formation en matière de logement | 57 856 | |
| PAL/79/018 - Institutions pour enfants | 431 088 | |
| PAL/83/002 - Centre de formation aux services médicaux (à relancer lorsque le financement sera assuré) | 155 307 | |
| PAL/83/006 - Développement des institutions sanitaires, phase II | <u>393 977</u> | <u>2 567 682</u> |

Les 14 projets suivants, représentant environ 7 millions de dollars, sont en cours d'exécution :

| | <u>Dollars E.-U.</u> | |
|--|----------------------|------------------|
| PAL/79/001 - Identification des besoins économiques et sociaux du peuple palestinien | 783 455 | |
| PAL/79/007 - Mise en valeur des ressources humaines des services de santé | 859 891 | |
| PAL/79/010 - Centres de formation agricole (République arabe syrienne) (exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) | 356 000 | |
| PAL/79/013 - Développement de l'industrie de l'huile d'olive | 180 000 | |
| PAL/79/016 - Programme en faveur de la jeunesse | 69 000 | |
| PAL/79/017 - Institutions pour femmes | 200 000 | |
| PAL/83/001 - Formation spécialisée en matière d'anesthésiologie | 509 320 | |
| PAL/83/003 - Réseau d'égouts et recyclage des eaux usées pour la ville de Khan Yunis | 1 070 000 | |
| PAL/83/004 - Développement et renforcement de l'Institut d'agronomie d'El Aroub | 100 000 | |
| PAL/83/005 - Assistance aux pêcheurs de Gaza | 675 000 | |
| PAL/85/002 - Elaboration d'un projet relatif aux besoins économiques et sociaux du peuple palestinien | 80 000 | |
| PAL/85/003 - Renforcement des laboratoires d'agriculture et d'hydrologie | 60 000 | |
| PAL/85/004 - Recyclage des eaux usées de la ville de Gaza | 1 150 000 | |
| PAL/86/001 - Renforcement des établissements d'enseignement | <u>850 000</u> | <u>6 942 666</u> |

8. A la fin de 1986, le montant total des fonds autorisés à ce jour par le Conseil d'administration (9,5 millions de dollars) feront l'objet d'engagements prévisionnels au titre de projets particuliers.

9. Depuis 1980, le PNUD est une importante source publique directe d'aide économique et sociale au développement en faveur des habitants palestiniens des territoires concernés.

10. La tournée d'inspection effectuée par l'Administrateur dans la région en février 1986 a confirmé que toutes les parties directement intéressées, et plus particulièrement les Palestiniens résidant sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, voient dans le Programme d'assistance un élément de plus en plus important des activités exécutées dans les territoires aux fins du développement et de l'autosuffisance.

11. Bien qu'on ait escompté au début des opérations qu'un appui important pour ce Programme d'assistance viendrait de contributions volontaires que verseraient les gouvernements et institutions intergouvernementales, l'expérience a montré que le principal et le seul financement fiable était celui provenant des ressources centrales du PNUD. Malgré les appels répétés du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale demandant des contributions spéciales, la plupart des donateurs potentiels ont fait savoir qu'ils préféreraient que le programme d'assistance continue à être financé par des crédits prélevés sur les ressources spéciales du Programme.

12. Outre les 14 projets précités, représentant un coût total d'environ 7 millions de dollars et qui doivent être exécutés d'ici à la fin de 1986, on envisage un nouveau groupe de projets, représentant 17,3 millions de dollars, qui doit être présenté au Conseil d'administration du PNUD à sa trente-troisième session pour approbation, pour la mise en oeuvre du quatrième cycle du PNUD (1987-1991). On en trouvera ci-après les titres, assortis d'une brève description des activités et d'une indication du coût de chaque projet.

Ressources naturelles

Chiffre indicatif

(Dollars E.-U.)

Approvisionnement en eau des villages et des zones rurales

Alimentation en eau potable et facilement accessible par la construction de réservoirs, de réseaux d'adduction d'eau et l'amélioration des puits existants

1 500 000

Agriculture

Aide aux agriculteurs

Financement de matériel et de machines qui seront prêtés aux petits agriculteurs par l'intermédiaire de coopératives; fourniture de semences et d'engrais aux agriculteurs en situation difficile

2 000 000

/...

Chiffre indicatif

(Dollars E.-U.)

Irrigation par aspersion et au goutte-à-goutte pour les
plantations d'agrumes - Gaza

Introduction de méthodes d'irrigation par aspersion et au
goutte-à-goutte dans des plantations d'agrumes 250 000

Irrigation de Wadi Fara : conduites secondaires

Installation de conduites secondaires reliant la canalisation
centrale de Jiflik à diverses exploitations; il s'agit du
prolongement d'un projet régional financé pour l'essentiel
par le Fonds arabe de développement économique et social 250 000

Formation du personnel des coopératives et des services de
vulgarisation

Formation en cours d'emploi et formation spécialisée à
l'intention du personnel des coopératives et des services
de vulgarisation, ainsi que des dirigeants des collectivités
locales 250 000

Production de miel

Etude de faisabilité sur les possibilités de l'apiculture
dans la bande de Gaza, eu égard en particulier à la
production commerciale de miel; projets pilotes dont le
financement sera assuré si les perspectives s'avèrent
encourageantes 100 000

Commercialisation des produits agricoles et laitiers

Etude de faisabilité pour améliorer la commercialisation des
légumes, des produits laitiers et des agrumes et introduction
de méthodes et d'installations adéquates de conditionnement
et de calibrage 175 000

Campagne de pulvérisation

Fourniture d'insecticides et de matériel par l'intermédiaire
de coopératives pour pulvériser les arbres fruitiers et
les légumes et lutter contre les parasites 50 000

Pépinières - plants

Essais de production en pépinières de plants de diverses variétés
de légumes et de fruits aux fins de distribution aux petits
agriculteurs 100 000

Chiffre indicatif

(Dollars E.-U.)

Développement des abattoirs

Développement des abattoirs sur la rive occidentale et remplacement des installations existantes peu rentables et où l'hygiène laisse à désirer 350 000

Assistance aux pêcheurs de Gaza, phase II

Etude des pêcheries dans le cadre des efforts que fait le PNUD pour améliorer l'industrie des pêcheries dans la bande de Gaza 125 000

Reboisement - Rive occidentale

Reboisement des versants des collines et du sommet des montagnes pour prévenir l'érosion; rajeunissement des oliveraies 100 000

Industrie

Zone industrielle - Gaza

Etude de faisabilité sur la création d'une zone industrielle pour aider les petites industries et les ateliers 50 000

Formation spécialisée en matière de gestion industrielle, phase II

Formation visant à donner aux propriétaires, gestionnaires, comptables et autres cadres une formation spécialisée en matière de création et de gestion de petites et moyennes entreprises; comme pour le projet précédent, ces cours seront donnés au Centre de l'OIT à Turin 100 000

Transformation des agrumes - Gaza

Etude de faisabilité détaillée sur la création d'installations de transformation et de commercialisation (conserves, concentrés de jus, etc.) pour les agrumes 200 000

Santé

Dispensaires de village - Rive occidentale

Création de centres de soins de 10 à 15 lits dans des villages éloignés et formation d'agents sanitaires locaux capables d'assurer des services de santé sur place 1 500 000

Chiffre indicatif

(Dollars E.-U.)

Développement des institutions sanitaires, phase III

Comme les deux projets précédents, il s'agit de fournir de toute urgence aux institutions sanitaires et aux dispensaires des collectivités le matériel médical spécialisé dont ils ont besoin

1 800 000

Mise en valeur des ressources humaines des services de santé, phase II

Cours de formation spécialisée à court terme, - par exemple en matière d'ultrasons, de soins d'urgence, de techniques de laboratoire et de radiologie, d'accouchement, de soins intensifs - à l'intention du personnel paramédical

1 250 000

Services d'ambulance

Création de services d'ambulance d'urgence assurés par un personnel paramédical qualifié dans les zones de la rive occidentale et de la bande de Gaza où ces services n'existent pas

500 000

Education

Aide à l'enseignement supérieur

Renforcement du potentiel administratif et d'enseignement des universités et collèges existants au moyen de programmes de formation et d'échanges à court terme visant à accroître les compétences du corps enseignant

300 000

Renforcement des établissements d'enseignement, phase II

Il s'agit du prolongement d'un projet qui visait à améliorer les établissements d'enseignement et à les décongestionner en construisant des salles de classe supplémentaires dans les villes surpeuplées ainsi que dans les villages éloignés

2 000 000

Formation agricole

Renforcement du développement agricole au moyen de cours de formation à court terme et de programmes spécialisés

2 000 000

Chiffre indicatif

(Dollars E.-U.)

Emploi

Petite industrie

Financement d'une étude de faisabilité pour identifier les possibilités de création de petites entreprises et le recyclage nécessaire pour remédier au chômage 100 000

Institutions pour femmes, phase II

Financement d'une école qui dispenserait aux femmes une formation technique et spécialisée dans des domaines tels que l'économie domestique, la nutrition, les jardins d'enfants, la vie familiale, le travail social, la décoration et l'architecture intérieure, et l'information et les publications pour accroître les possibilités d'emploi et répondre à la demande de personnel qualifié 400 000

Promotion de l'enseignement technique et professionnel, phase II

Création de cours spécialisés en menuiserie, électricité et plomberie, analogues à d'autres cours déjà organisés par le PNUD 500 000

Verrerie et céramique

Amélioration de l'industrie traditionnelle à Hebron, sur la rive occidentale, par des programmes de formation générale et la fourniture d'un matériel plus perfectionné 350 000

Etablissements humains

Aide aux municipalités

Fourniture de machines et d'équipements spéciaux aux municipalités dont les besoins urgents dans ce domaine ne sont pas financés par d'autres sources 1 000 000

Total 17 300 000

13. A sa session d'organisation de 1986, en février 1986, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé, pour le quatrième cycle (1987-1991), l'ouverture d'un crédit d'un montant de 8 millions de dollars imputé sur les ressources spéciales du Programme. Ce faisant, le Conseil a noté que les crédits ouverts antérieurement s'étaient élevés à 3,5 millions de dollars pour le deuxième cycle et à 6 millions de dollars pour le troisième.

14. L'Administrateur considère ces 8 millions de dollars comme une allocation provisoire sujette à révision sur la base des dépenses effectuées dans le cadre des projets pendant la première partie du nouveau cycle. Au cas où les nouveaux projets énumérés à l'annexe II et les projets supplémentaires en cours d'élaboration pourraient être exécutés rapidement, le Conseil devra peut-être réexaminer le montant de cette allocation lors d'une session ultérieure, à la lumière de la situation et des estimations mises à jour du total des fonds disponibles au titre des ressources spéciales du Programme.

2. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

15. En 1985, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA) a continué d'exécuter à la fois des programmes ordinaires et des programmes d'urgence d'aide aux réfugiés immatriculés et remplissant les conditions requises pour bénéficier de son assistance. Le nombre de réfugiés immatriculés auprès de l'Office s'élevait le 31 décembre 1985 à 2 119 862, soit plus de la moitié du total estimé de la population palestinienne.

16. L'Office a poursuivi, tout au long de l'année 1985, trois grands programmes ordinaires : services d'enseignement, en coopération avec l'Unesco; services de santé, en collaboration avec l'OMS et services de secours. Il a, de surcroît, fourni des services de secours d'urgence à des groupes de réfugiés au Liban. En 1985, le total des dépenses encourues au titre des programmes a été de 187,4 millions de dollars, qui ont été presque entièrement couverts par des contributions volontaires.

17. Les dépenses effectuées au titre des services d'enseignement ont, en 1985, atteint 125,9 millions de dollars (soit 67 p. 100 du total des dépenses). Au cours de l'année scolaire 1984/85, 345 844 enfants étaient inscrits dans les 640 écoles primaires, élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA; 7 984 élèves ont bénéficié d'une aide à l'éducation qui leur a permis de fréquenter des établissements secondaires publics ou privés; environ 4 322 stagiaires ont suivi des cours de formation professionnelle ou pédagogique dans sept centres de l'UNRWA; 353 étudiants se sont vu décerner des bourses d'études universitaires. En 1985, aucun montant n'a pu être prélevé sur le budget de l'UNWRA pour la construction de salles de classe supplémentaires et d'autres installations scolaires dont la nécessité se faisait sentir d'urgence. Grâce à des dons spéciaux, l'Office a néanmoins été en mesure de construire un nombre restreint d'écoles et de salles de classe.

18. Les dépenses relatives aux services de santé se sont élevées à 38,3 millions de dollars (soit 20,4 p. 100 du total des dépenses). Ce sont les mesures permettant de surveiller la santé des enfants, des femmes enceintes et des mères allaitantes qui représentaient l'élément le plus important du programme sanitaire, qui a été exécuté grâce à un réseau de 99 dispensaires. Les enfants qui souffrent de défaut de croissance ont reçu des soins spéciaux dans 64 dispensaires de rééducation nutritionnelle. Un appui nutritionnel a été fourni aux groupes vulnérables sous forme de déjeuners, de lait et de rations supplémentaires. On a continué à mettre l'accent sur l'hygiène buccale, notamment chez les écoliers. Six nouveaux dispensaires de soins dentaires ont été créés en cours d'année : trois en République arabe syrienne, un au Liban, un dans la bande de Gaza et un sur la rive occidentale.

L'Office a également assuré le financement de 79 unités spécialisées (tuberculose, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, maladies cardiovasculaires, dermatologie, maladies pulmonaires, diabète et planification de la famille). Vingt-sept laboratoires cliniques rattachés à des centres de santé ont continué à effectuer des tests de routine et des tests biochimiques. L'Office a aussi aidé à l'exécution de projets d'assainissement réalisés par les réfugiés eux-mêmes et visant à construire des caniveaux et des chemins dans les camps et à relier les réseaux d'égout aux réseaux municipaux.

19. Les dépenses relatives à la troisième catégorie de services, à savoir le programme de secours, se sont élevées à 20,5 millions de dollars en 1985, ce qui représentait 10,9 p. 100 du total des dépenses de l'Office. Ce programme était surtout axé sur l'assistance aux personnes les plus démunies de la population réfugiée : veuves, orphelins, personnes âgées, handicapés physiques et mentaux. A la fin de 1985, le nombre de "cas particulièrement nécessiteux" de ce genre s'élevait à 108 195. Les intéressés ont reçu des denrées alimentaires de base, des couvertures, des vêtements, des chaussures, de petites subventions en espèces, une assistance pour réparer leurs abris, ainsi qu'une aide pour parvenir à l'autosuffisance totale ou partielle. Les difficultés financières découlant d'un chômage croissant chez les réfugiés, notamment au Liban, dans la bande de Gaza et sur la rive occidentale continuent à rendre difficile l'aide aux personnes particulièrement démunies, tendance qui semble devoir persister en 1986.

20. En 1985, il a été à nouveau fait appel à l'Office pour qu'il accorde aux réfugiés au Liban une aide d'urgence à laquelle il a consacré 2,2 millions de dollars au total. En juillet et août de la même année, l'Office a fourni des secours d'urgence, y compris une aide alimentaire, à environ 30 000 réfugiés qui avaient enduré les combats livrés à l'intérieur et aux alentours des camps de Beyrouth. Une assistance du même ordre a été accordée en septembre à quelque 470 familles déplacées à la suite des hostilités de Tripoli. Des familles vivant dans les camps de Beyrouth se sont vu accorder des dons en espèces destinés à les aider à réparer leurs abris. L'Office a également poursuivi les travaux entrepris pour réparer ou remplacer des écoles, dispensaires, bureaux et autres installations de l'UNRWA, reconstruire des routes et des caniveaux dans les camps et rétablir le réseau électrique endommagé ou détruit lors de l'invasion israélienne de 1982 et des combats qui l'ont suivie.

21. L'UNRWA a connu une grave crise financière au début de 1985. Alors que, pour continuer à prêter ses services il lui aurait fallu disposer d'un montant d'environ 205,1 millions de dollars, l'Office a évalué que ses revenus monétaires se limiteraient à 138,3 millions de dollars. Des compressions budgétaires, pour un montant total de 43 millions de dollars, ont été obtenues en reportant les augmentations de rémunérations dues au personnel et la réalisation de travaux de reconstruction très nécessaires, ainsi qu'en réduisant certaines dépenses administratives. Des donateurs ont généreusement répondu à un appel de fonds spécial et l'Office a pu terminer l'année sans enregistrer de déficit par trop élevé.

22. Les ressources financières dont dispose l'UNRWA déterminent au premier chef son aptitude à répondre aux besoins des réfugiés. S'il disposait des fonds

nécessaires, l'Office exécuterait de nombreux projets susceptibles d'accroître les possibilités d'autosuffisance des réfugiés, d'améliorer la qualité des services et de subvenir aux besoins des personnes souffrant de handicaps particuliers.

23. Le programme d'activités de l'UNRWA pour 1986 s'exercera dans les domaines suivants :

a) Programme ordinaire et projets connexes

24. Il est prévu que la poursuite du programme ordinaire et des projets connexes en 1986 coûtera 186 millions de dollars. En se fondant sur les contributions annoncées ou prévues, les recettes tant en espèces qu'en nature sont estimées à 176 millions de dollars, ce qui donne un déficit de trésorerie de 10 millions de dollars environ. Le Commissaire général s'emploie activement à réunir des fonds supplémentaires.

b) Nouveau projet de construction

25. Le coût de ce projet ne figure pas au programme ordinaire. L'Office a conçu un programme de construction étalé sur trois ans, et dressé une liste de points prioritaires (pour un montant de 8,1 millions de dollars) qu'il lui faudra commencer à traiter en 1986. Les fonds seront principalement affectés à la construction de salles de classe permettant d'éviter que les salles n'aient à être utilisées en alternance par trois groupes d'élèves, et de nouvelles écoles destinées à remplacer des locaux délabrés, ainsi qu'à la remise en état ou à la reconstruction de latrines dans des établissements scolaires et à la construction de dispensaires et d'ateliers de couture. Pour l'instant ce programme n'est pas financé.

c) Projet spécial visant à améliorer l'hygiène du milieu

26. Après avoir été regroupées, un certain nombre de questions relatives à l'amélioration de l'hygiène du milieu sont présentées globalement aux donateurs éventuels. L'objectif de ce projet est d'améliorer l'hygiène du milieu chez les réfugiés qui vivent dans les camps et de remplacer ou de rénover les installations défectueuses d'écoles gérées par l'Office. La propreté s'en trouvera améliorée, les facteurs environnementaux propices aux maladies infectieuses seront réduits au minimum et, partant, les taux de morbidité et de mortalité liés à des conditions environnementales défavorables seront abaissés.

27. Le coût total de ce projet se chiffre à 4 245 000 dollars environ. Les contributions annoncées s'élèvent à 242 000 dollars. A la demande du donateur, ce montant sera consacré à améliorer les installations sanitaires des écoles de l'Office dans la bande de Gaza.

3. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

a) Assistance aux mères et aux enfants palestiniens au Liban

28. En 1985, la situation des mères et des enfants palestiniens au Liban s'est dégradée. En dépit de circonstances difficiles, il a été encore possible d'exécuter certaines activités prévues dans le Plan d'action pour 1985 grâce à un

judicieux dispositif de coopération avec les organisations non gouvernementales et des sociétés philanthropiques palestiniennes qui ont pris de l'importance depuis 1983.

29. A la suite des combats qui en 1984 se sont déroulés dans les camps de la région de Beyrouth, le FISE a fourni des secours d'urgence et de relèvement. Soixante-dix mille dollars ont ainsi été alloués à des travaux d'adduction d'eau et d'assainissement ainsi qu'à la fourniture de matériel chirurgical au service pédiatrique de l'hôpital de Gaza. Cette somme a également servi à couvrir la livraison de fournitures d'urgence, telles que vêtements pour bébés, matelas et batteries de cuisine. La distribution de ces articles a été coordonnée en collaboration avec un comité formé de représentants de 12 organisations non gouvernementales. Enfin, un plan global (310 000 dollars) de remise en état d'ouvrages d'alimentation en eau et d'assainissement dans les camps de Sabra/Chatila et de Bourj-Al-Barajneh a été élaboré.

30. Le réseau des services de santé maternelle et infantile et l'école de soins infirmiers gérés par la Société du Croissant-Rouge palestinien, la maternité de l'hôpital de Gaza et le service pédiatrique de celui d'Haifa sont remis en état. Des centres spécialisés de rééducation et d'enseignement à l'intention des handicapés ont été installés dans les camps de Beyrouth tandis qu'a été élaboré un programme visant à incorporer des techniques de détection précoce des incapacités chez l'enfant dans tous les programmes en cours consacrés à la formation de travailleurs sociaux, de jardinières d'enfants et de femmes et patronnés par le FISE et des organisations non gouvernementales.

31. En ce qui concerne les activités féminines génératrices de revenus, le FISE a remis en état un atelier de broderie et livré les fournitures requises pour assurer la poursuite d'une des activités les plus rentables à laquelle sont garantis de nombreux débouchés sur le marché.

32. S'agissant du programme ordinaire du FISE, quelques progrès ont été réalisés dans le domaine de l'enseignement primaire élémentaire où a été amorcée une série d'activités parallèles visant à améliorer les compétences des jardinières d'enfants et à encourager quelques idées novatrices. Le FISE a aidé une organisation charitable locale à installer un centre de diffusion de matériels d'information sur les jardins d'enfants et à former une équipe de 10 jardinières d'enfants responsables de la gestion de ce centre. Le FISE a également engagé un consultant chargé de mettre au point des jeux éducatifs utilisables localement. Autant d'efforts qui ont abouti à l'organisation d'un camp de vacances de 2 000 enfants auquel ont participé des mères, des maîtres et des consultants et dans le cadre duquel ont été expérimentés des matériels pédagogiques et des jeux éducatifs.

b) Assistance aux mères et aux enfants palestiniens en République arabe syrienne

33. En 1985, le FISE a, en appuyant l'UNRWA, continué de renforcer les activités du Programme élargi de vaccination et les services de santé maternelle et infantile. Pour ce faire, le Fonds a apporté une aide financière destinée à la formation d'infirmières et de dayas. Les programmes de formation étaient axés sur la thérapie de réhydratation par voie buccale et l'allaitement au sein. Il a également été fourni des sels de réhydratation par voie buccale, des vaccins et du

matériel de vaccination, des courbes de croissance et des matériels d'information s'y rapportant. Le FISE a, dans un premier temps, entrepris des ouvrages d'alimentation en eau et d'assainissement, y compris des installations d'évacuation des eaux usées dans le camp de réfugiés de Ramadan. Ces améliorations fourniront l'occasion de lancer une campagne d'éducation sanitaire mettant l'accent sur l'hygiène ainsi que la prévention et le traitement des maladies diarrhéiques. Un plan visant à subvenir aux besoins en matière d'alimentation en eau et d'assainissement a également été mené à terme dans les autres camps. Un projet "noté", dont le coût s'élèvera à 500 000 dollars, a été élaboré et communiqué, aux fins de financement, à des donateurs éventuels.

c) Assistance aux mères et aux enfants palestiniens en Jordanie

34. L'aide aux Palestiniens réfugiés en Jordanie est au premier chef dispensée par l'intermédiaire de l'UNRWA et de plusieurs organisations non gouvernementales. Une assistance faisant intervenir des vaccins et du matériel connexe, des sachets de sels de réhydratation par voie buccale et des matériels d'information relatifs au projet, est fournie à des services de santé maternelle et infantile installés par l'UNRWA dans l'un des principaux camps de réfugiés. Ces efforts sont épaulés par des mesures d'appui à la formation des accoucheuses traditionnelles et des sages-femmes et le suivi attentif du programme de consultation à domicile par des infirmières et du personnel paramédical.

35. En Jordanie, les enseignants des écoles de l'UNRWA sont formés à différentes techniques spécifiques en matière de survie de l'enfant et aux méthodes d'assainissement. Le FISE a financé les services d'un consultant chargé de promouvoir l'utilisation adéquate des matériels d'information sur la thérapie de réhydratation par voie buccale, le Programme élargi de vaccination et l'allaitement au sein. A la faveur de cette prestation, 22 éducateurs sanitaires ont suivi un cours de formation. De plus, afin d'assister les organisations non gouvernementales, un appui (fournitures et matériel) est fourni aux jardins d'enfants existant dans différents camps.

d) Assistance aux mères et aux enfants palestiniens dans les territoires arabes occupés

36. Le programme de coopération que le FISE applique sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza a considérablement progressé. Il comporte trois volets interdépendants : soins de santé primaires, valorisation des possibilités de développement des enfants d'âge préscolaire et promotion des centres de développement de l'enfant. Le programme vise à faire appliquer une méthode rentable pour assurer la survie et le développement des mères et des enfants palestiniens grâce à la prévention, à la détection précoce et au traitement des incapacités chez l'enfant, et à mettre au point des techniques novatrices en matière de premiers soins de puériculture.

37. S'agissant des soins de santé primaires, on est parvenu à former dans le district d'Hébron 28 agents sanitaires de village qui, en matière de santé maternelle et infantile, se consacrent à des tâches simples de prévention, de promotion et de soins. En ce qui concerne la promotion du développement des enfants d'âge préscolaire, on a rénové 25 jardins d'enfants qui sont tous gérés par des sociétés de bienfaisance palestiniennes. Les travaux de rénovation proprement

aits ont été effectués par la sociétés Al-Bir de Jéricho. Trente jeux de meubles pour jardins d'enfants ont été fabriqués et distribués. Un manuel pédagogique en langue arabe a également été élaboré et est distribué dans tous les jardins d'enfants de la rive occidentale et de la bande de Gaza.

38. Le nouveau centre de développement de l'enfant ouvert à Hébron est venu s'ajouter à celui qui avait été installé fin 1984 à Ramallah. Un autre centre a été ouvert en avril 1986 à Gaza et un quatrième doit l'être en juillet à Jenin sous les auspices de la Société du Croissant-Rouge. Les centres de développement de l'enfant participent à des travaux d'information de la collectivité et exercent leurs activités en étroite coopération avec d'autres organisations, les Services de secours catholiques entre autres. Outre qu'ils contribuent aux cours de formation donnés aux jardinières d'enfants, ces centres apportent également un concours sous forme d'analyse, d'avis et d'orientation des cas d'incapacité chez l'enfant en bas âge.

39. Le FISE continue d'appuyer les activités qu'exerce l'UNRWA sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, son aide portant pour l'essentiel sur des travaux de vaccination et de réhydratation par voie buccale et la livraison des fournitures et du matériel y afférents.

* * *

40. En 1986, le FISE continuera d'apporter son concours à l'UNRWA en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, ses prestations consistant pour une large part en livraison des vaccins et des fournitures nécessaires au Programme élargi de vaccination et à la thérapie de réhydratation par voie buccale ainsi que de matériel connexe.

4. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

41. Conformément à la résolution 146 (VI) adoptée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le 2 juillet 1983 2/, le Groupe économique spécial (peuple palestinien) a été créé au secrétariat général de la CNUCED en décembre 1984 et la dotation en personnel du Groupe s'est achevée en septembre 1985. Au cours de la période allant de mars 1985 à février 1986 inclus, le Groupe a considérablement progressé, conformément aux programmes de travail de la CNUCED pour les années 1984-1985 et 1986-1987, dans l'établissement de rapports annuels contenant a) un examen et une analyse des faits nouveaux affectant la situation économique du peuple palestinien; et b) des propositions de stratégies et mesures visant au développement futur de l'économie palestinienne et à l'amélioration de la situation économique du peuple palestinien. Le Groupe a également établi un rapport sur ses activités pendant le premier semestre de 1985, qui a été présenté au Conseil du commerce et du développement à sa trente et unième session. Ce rapport, intitulé "Examen de la situation économique du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés" (TD/B/1065), passait en revue les travaux du Groupe et les faits nouveaux affectant la situation économique des territoires palestiniens occupés.

42. Le Groupe a également établi des relations de travail constructives sur des questions de fond avec d'autres départements et organismes du système des Nations Unies qui s'occupent de questions relatives au développement économique des

/...

territoires palestiniens occupés, notamment la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, l'Organisation internationale du Travail, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Le personnel du Groupe a également effectué deux missions au Moyen-Orient dans le cadre de projets de recherche en cours et a rencontré un grand nombre de hauts fonctionnaires de gouvernements ainsi que d'organisations et institutions régionales et nationales s'intéressant à l'économie des territoires palestiniens occupés.

43. Le Groupe poursuivra ses travaux de recherche approfondie et établira son second rapport annuel au Conseil du commerce et du développement en 1986. Ce rapport, qui portera sur l'année écoulée et la période précédente, examinera l'évolution économique générale des territoires palestiniens occupés et certaines questions importantes ayant trait à leur développement. La politique israélienne fera l'objet d'une attention particulière dans la mesure où elle affecte le développement économique de ces territoires d'une manière générale, et certains secteurs et domaines, en particulier. Les recherches doivent être terminées d'ici juin 1986 et le rapport doit être présenté au Conseil du commerce et du développement en septembre 1986.

44. Une étude approfondie du secteur financier dans les territoires palestiniens occupés est en cours. Cette étude examinera divers aspects du secteur financier, en particulier les politiques israéliennes dans ce domaine, analysera les problèmes qui se posent en matière de financement du développement économique dans son ensemble et examinera les politiques à envisager. Cette étude est effectuée conjointement avec le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale qui a détaché du personnel et fourni des ressources en vue d'une enquête sur le terrain. Les travaux de recherche sur le secteur financier seront terminés d'ici juillet 1986 et les principales conclusions de cette étude seront soumises au Conseil du commerce et du développement en septembre 1986 sous la forme d'un document d'information qui sera présenté en même temps que le rapport annuel. L'étude, dans sa version complète, doit être terminée d'ici la fin de l'année 1986 et publiée conjointement par la CNUCED et la Commission au début de l'année 1987.

45. Une fois terminée l'étude du secteur financier, la CNUCED commencera une deuxième étude approfondie, axée essentiellement sur la position des territoires palestiniens occupés sur le plan commercial et les moyens de la renforcer. Cette étude est prévue pour la période 1986-1987. En même temps, le Groupe commencera la préparation de son troisième rapport annuel qui doit être présenté au Conseil du commerce et du développement en septembre 1987. Ces activités seront réalisées dans les limites des ressources disponibles de la CNUCED.

46. Des travaux concernant la création d'une base de données unique sur l'économie des territoires palestiniens occupés sont également en cours. Cette base de données est conçue comme un système de classement des données à trois étages, comprenant une bibliographie, un index et des statistiques. La CNUCED examinera la possibilité et les modalités d'une diffusion plus large de ces données.

47. Au cas où des ressources supplémentaires se dégageraient, le Groupe poursuivrait plus avant l'application de la résolution 109 (V) de la Conférence en date du 1er juin 1979 ^{3/} et de la résolution 239 (XXIII) du Conseil du commerce et du développement qui demandait une étude d'ensemble approfondie de la situation

économique du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, ainsi qu'une analyse détaillée de son potentiel de développement et la formulation de différentes stratégies de développement possibles 4/. Il pourrait également lancer des propositions de projets destinés à développer et à renforcer l'économie palestinienne, qui bénéficieraient d'une assistance opérationnelle directe.

5. Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

48. En février 1985, il a été demandé au FNUAP de contribuer au financement de six bourses de perfectionnement destinées à permettre au personnel d'établissements d'enseignement supérieur dans les territoires occupés de faire de hautes études universitaires dans les différents domaines relevant du mandat du Fonds. Trois de ces bourses concernaient des études au Centre démographique du Caire et les trois autres des études dans des universités des pays occidentaux. Le FNUAP a reçu du Bureau des projets palestiniens du PNUD une liste de candidatures pour ces bourses et a alloué des fonds supplémentaires pour financer une bourse de perfectionnement dans le cadre du projet du PNUD intitulé "Formation des enseignants et éducation supérieure" précisément conçu pour permettre à des enseignants de faire des études universitaires supérieures. Des fonds supplémentaires seront alloués pour financer cinq autres bourses de perfectionnement dès réception de candidatures répondant aux critères du Fonds.

6. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

49. Conformément à la résolution 39/169 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1984, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a organisé un séminaire sur les "conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés" qui s'est tenu à Vienne du 25 au 29 mars 1985. L'Assemblée générale, dans sa résolution 40/201 du 17 décembre 1985, a prié le Secrétaire général d'organiser d'ici avril 1987 un séminaire sur les projets prioritaires de développement nécessaires à l'amélioration des conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains est actuellement en train d'organiser ce séminaire.

50. Conformément à la résolution 8/9 du 8 mai 1985 de la Commission des établissements humains 4/, le Centre a réalisé une étude sur les conditions de logement de la population palestinienne dans les territoires occupés 5/. Cette étude a notamment identifié plusieurs propositions de projets spécifiques à exécuter dans le domaine des établissements humains, sous réserve de l'accord des parties concernées et de la disponibilité des fonds. Cette étude, qui figure dans le rapport du Directeur exécutif sur les "Activités se rapportant à l'Année internationale du logement des sans-abri dans les territoires occupés de Palestine" (HS/C/9/6/Add.4), sera présentée à la Commission des établissements humains pour examen à sa neuvième session en mai 1986.

51. Le Centre a offert neuf bourses de perfectionnement de niveau intermédiaire à des Palestiniens qualifiés qui recevront une formation dans diverses disciplines ayant trait aux établissements humains. On attend une réponse à cette offre.

7. Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

52. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a toujours offert sa protection internationale et son aide matérielle lorsqu'on l'en a prié, aux réfugiés palestiniens en dehors de son secteur d'activité. Vu les difficultés auxquelles se heurtent les Palestiniens pour le renouvellement de leurs documents de voyage, le Commissariat a réussi à établir, conjointement avec l'UNRWA, et avec la coopération du Gouvernement libanais, une procédure plus simple pour la délivrance et le renouvellement par les autorités libanaises des documents de voyage des réfugiés palestiniens.

8. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

53. Conformément à la résolution 139 (XII) du 24 avril 1985 de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale relative à la situation économique et sociale du peuple arabe de Palestine soumis à l'occupation, qui demande, entre autres, au Secrétaire exécutif de la Commission "de veiller à ce que toutes les données et informations disponibles concernant les territoires palestiniens occupés figurent dans toutes les études et tous les précis de statistiques publiés par la Commission au niveau régional", la Commission a inclus les territoires occupés dans la majorité des rapports publiés au niveau régional en 1985 6/. Ces rapports sont, entre autres : l'analyse statistique de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; une étude de l'évolution économique et sociale dans la région de la CEAO (E/ECWA/DPD/85/4); un examen de l'évolution, des structures et du potentiel industriels de la région de la CESAO; un examen de la situation et des perspectives en ce qui concerne l'approvisionnement en viande, en volaille et en oeufs dans la région de la CESAO (E/ESCWA/AGR/85/8); et l'évaluation, au milieu de la Décennie, de l'application du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement (E/ECWA/MR/85/WG.3/WP.13).

54. Au cours de l'année 1985, la Commission a achevé deux études relatives aux territoires occupés, dont une sur la sécurité alimentaire sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza (E/ESCWA/AGR/85/4) qui a été publiée en 1985, conjointement avec l'Organisation arabe pour le développement agricole; et une intitulée "Emigration forcée des Palestiniens de la rive occidentale et de la bande de Gaza (1967-1983)", qui a été publiée dans le Population Bulletin établi par la Commission 7/.

55. La Commission a également aidé le Ministère jordanien des affaires des territoires occupés à évaluer des projets industriels sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza.

56. Conformément à la résolution 139 (XII), la Commission réalise actuellement plusieurs études sur la situation économique et sociale du peuple palestinien sous occupation. Sur la demande du Bureau central de statistique de l'OLP, la Commission prévoit donc de réaliser trois études concernant le peuple palestinien qui porteront sur a) les recettes et les dépenses des ménages, b) la fécondité et c) la migration. Ces études seront réalisées d'abord dans les camps de réfugiés palestiniens de la République arabe syrienne. Une mission s'est rendue en

République arabe syrienne où elle a commencé ses travaux en janvier 1986. Toutes les dépenses afférentes à ces études seront payées par le Bureau central de statistique de l'OLP et la Commission fournira des conseils techniques.

57. La Commission fournira également des services consultatifs à l'OLP pour l'aider à réorganiser le Bureau central de statistique.

58. En février 1986, en coopération avec l'Organisation arabe du travail (OAT) et les institutions arabes de l'emploi, la Commission a commencé une étude sur les établissements d'enseignement technique et professionnel sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, en vue d'identifier les besoins des territoires occupés dans ces domaines. Cette étude doit être achevée d'ici la fin de l'année 1986. Au cours du deuxième trimestre de 1986, la Commission réalisera, également avec l'OAT et les institutions arabes de l'emploi, une étude sur l'évolution du marché du travail sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza. Cette étude a été recommandée par la Réunion du Groupe d'experts sur les politiques en matière d'emploi et de migration de la main-d'oeuvre arabe, qui s'est tenue au Koweït du 25 au 28 novembre 1985. Elle doit être achevée d'ici le premier trimestre de 1987. Le coût total des services de consultants, qui s'élève à 12 000 dollars des Etats-Unis, sera réparti de façon égale entre la Commission et les organisations susmentionnées. Une autre étude sur la commercialisation des produits agricoles dans les territoires occupés sera entreprise par un consultant de la Commission en mai 1986 et achevée en novembre 1986. Son financement sera assuré à la fois par la Commission et par l'Organisation arabe pour le développement agricole. La Commission participe également, conjointement avec la CNUCED, à la réalisation d'une étude sur le développement des structures et des activités financières dans les territoires palestiniens occupés.

9. Département des affaires économiques et sociales internationales de l'Organisation des Nations Unies

59. Conformément à la résolution 1984/18 du Conseil économique et social, du 24 mai 1984, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires du Département des affaires économiques et sociales internationales a établi et présenté à la Commission de la condition de la femme, à sa trente et unième session, un rapport sur la situation des femmes et des enfants palestiniens dans les territoires arabes occupés (E/CN.6/1986/7).

60. Un rapport intérimaire sur l'établissement d'un rapport exhaustif sur la situation des femmes et des enfants palestiniens vivant à l'intérieur et en dehors des territoires arabes occupés (E/CN.6/1986/6), demandé dans la résolution 1984/18 du Conseil, a également été présenté à la Commission à sa trente et unième session. Pour l'établissement du rapport exhaustif, le Centre suivra le plan général figurant dans le rapport intérimaire et tiendra compte de la résolution de la Commission intitulée "Femmes palestiniennes" 8/ qui prie le Secrétaire général d'inventorier les principaux besoins humanitaires des femmes palestiniennes.

10. Programme alimentaire mondial

61. Le Gouvernement japonais a fait un don de 1 million de dollars des Etats-Unis en tant que contribution bilatérale à la Réserve alimentaire internationale

d'urgence du Programme alimentaire mondial pour aider les réfugiés palestiniens en Jordanie. Les opérations d'achat, d'expédition, de répartition et de suivi auxquelles cette aide a donné lieu ont été assurées par le Programme.

B. Institutions spécialisées

1. Organisation internationale du Travail

62. L'action actuelle de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en matière d'assistance au peuple palestinien est fondée sur une résolution adoptée le 24 juin 1980 par la Conférence internationale du Travail à sa soixante-sixième session, dans laquelle le Conseil d'administration du Bureau international du Travail et le Directeur général étaient priés, entre autres, "de fournir toutes les formes d'aide et de soutien aux citoyens arabes de Palestine et des autres territoires arabes occupés pour renforcer leurs capacités économiques et techniques et pour contrebalancer les effets de l'occupation et de la politique de colonisation israélienne" 9/.

63. Le dernier rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés a été soumis par le Directeur général du BIT à la soixante et onzième session de la Conférence internationale du Travail en juin 1985. Il a été préparé sur la base de missions effectuées, d'une part, dans les pays arabes directement concernés et, d'autre part, en Israël et dans les territoires occupés. Le rapport a présenté une série de recommandations en vue de l'amélioration de cette situation, notamment en matière d'emploi, de formation professionnelle, de conditions de travail, de sécurité sociale et d'exercice des droits syndicaux.

64. Le BIT avait participé à la définition de deux projets dans les domaines du travail et de la formation qui avaient été retenus pour être exécutés par le PNUD. L'un, relatif à la promotion de l'éducation professionnelle et technique, est opérationnel et a pour but d'accroître les facilités offertes jusque-là en matière de cours de formation professionnelle par les centres de l'UNWRA, des services gouvernementaux et des institutions privées, de manière à satisfaire des besoins critiques dans ce domaine. L'autre projet, relatif à la formation au management dans l'industrie, a été réalisé au cours du second semestre de 1984 au Centre international de perfectionnement professionnel et technique de l'OIT, à Turin.

65. Le Directeur général a proposé les services d'experts du BIT pour l'exécution des projets du PNUD en matière d'assistance au peuple palestinien. Un expert du BIT en matière de formation professionnelle des femmes a été mis à la disposition du PNUD pour mettre en oeuvre un projet d'aide aux institutions féminines palestiniennes. Le but de ce projet est de développer les possibilités de formation professionnelle offertes par ces institutions et par les centres de développement communautaire palestiniens. Après la phase de formulation du projet, le BIT s'était déclaré disposé à collaborer avec le PNUD pour mettre au point des descriptifs de projets destinés à fournir une assistance aux femmes palestiniennes dans les domaines relevant de sa compétence, tels que les facilités de formation professionnelle à long terme à des niveaux plus élevés, la promotion de cours de formation professionnelle dans les activités génératrices de revenus destinées aux organisations féminines et le soutien des activités de production artisanale.

L'expert du BIT s'est donc rendu une seconde fois dans la région et a présenté au PNUD un rapport qui doit déboucher sur la mise au point d'activités destinées à former les représentantes d'organisations de femmes dans la région.

66. Le Directeur général a alloué un crédit supplémentaire sur le budget ordinaire de l'organisation pour 1984-1985 afin de financer des projets d'assistance technique aux populations des territoires occupés. Ce crédit a permis, entre autres, d'octroyer au Centre international de perfectionnement professionnel et technique neuf bourses de perfectionnement, grâce auxquelles des Palestiniens des territoires occupés ont pu suivre, pendant le second semestre de 1985, un programme relatif à la gestion des institutions de formation professionnelle.

67. En juin 1985, le conseiller régional du BIT dans le domaine de la réadaptation professionnelle des personnes handicapées a fourni une aide technique au Centre de réadaptation des aveugles de l'UNRWA dans la bande de Gaza. Une deuxième mission sera effectuée dans la région en 1986 en vue d'organiser et de diriger un stage de formation, sur la demande de l'UNRWA.

68. Le BIT prévoit pour l'avenir divers projets d'assistance dans les domaines de sa compétence. La première série de projets concerne les activités de formation poursuivies au Centre de Turin dans les domaines suivants : sécurité et hygiène du travail, formation d'enseignants, formation de responsables de coopératives et gestion des institutions de formation professionnelle. De tels projets répondent à un besoin très net dans les territoires arabes occupés et le BIT espère financer plusieurs bourses de formation destinées aux Palestiniens de ces régions au cours de l'exercice biennal 1986-1987.

69. La deuxième série de projets concerne le développement des coopératives et l'aide aux organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs. Le Directeur général recommande d'utiliser au maximum les possibilités offertes par les programmes du Centre de Turin qui devraient attirer un grand nombre de groupes professionnels, dans la mesure où ils sont ouverts aux responsables de syndicats, d'organisations patronales et de coopératives et portent sur des domaines techniques intéressant particulièrement la région.

2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

70. Au cours de l'année 1985, l'assistance que la FAO fournit au peuple palestinien a continué à être axée sur la formation. La FAO est l'agent d'exécution du projet relatif au Centre de formation agricole (PAL/79/010). L'objectif de ce projet est d'aider les familles palestiniennes des camps de réfugiés de Gilline et de Ramadan, situés en République arabe syrienne, à améliorer les rendements des cultures ainsi que les éleveurs et producteurs de bétail en leur fournissant des installations, du matériel, des connaissances, des techniques et l'encadrement nécessaire aux activités de démonstration et de formation. Le projet a un budget de 356 000 dollars des Etats-Unis financé à l'aide de fonds provenant de la réserve du programme du PNUD (voir par. 7 ci-dessus).

3. Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture

71. L'aide de l'Unesco au peuple palestinien prend surtout la forme de bourses d'études universitaires et de fournitures de matériel pédagogiques. En vertu de l'accord de coopération avec l'UNRWA, l'Unesco accorde des bourses aux éducateurs engagés par l'UNRWA pour administrer le programme d'enseignement au Moyen-Orient. Un crédit est ouvert au budget-programme pour 1986-1987 pour des bourses de spécialisation à l'intention des enseignants des universités dans les territoires arabes occupés. Par ailleurs, le Directeur général est en train d'étudier l'établissement d'un fonds spécial pour les bourses d'études offertes aux étudiants des territoires arabes occupés, qui serait alimenté par des donations.

4. Organisation mondiale de la santé

72. L'OMS a fourni, pendant une période de deux semaines, en février 1985, les services de l'un des ses employés hors siège - un ingénieur sanitaire - chargé de passer en revue les installations et programmes existant dans le domaine de l'hygiène du milieu sur la rive occidentale. En octobre 1985, un conseiller de l'OMS a effectué une visite de deux jours pendant laquelle il a inspecté un camp de réfugiés et ses alentours et a examiné les problèmes d'évacuation des eaux usées et de débordements des fosses privées du camp.

73. Un problème grave dont on ne s'est pas encore occupé sérieusement est celui de la rééducation des Palestiniens handicapés. L'OMS a fourni, pendant une période de quatre semaines, en décembre 1985, les services d'un consultant chargé de faire une étude sur la rive occidentale pour évaluer les besoins en rééducation et déterminer dans quelle mesure les établissements de rééducation étaient capables d'y répondre.

74. Le Bureau régional de l'OMS de la Méditerranée orientale, avec l'appui du Centre pédagogique de l'Université de Jordanie, a financé des journées d'étude sur les besoins des collectivités dans le domaine des soins de santé, qui se sont tenues du 6 au 19 juillet 1985. Quinze infirmières de l'UNRWA et six du ministère de la santé y ont participé. Un stage de formation pour les gérants de centres d'alimentation et leurs assistants a eu lieu sur la rive occidentale du 10 mai au 28 juin 1985. Il a été organisé et dirigé par de hauts fonctionnaires du Field Health Office avec la participation des candidats ayant assisté au stage organisé en 1984 à Amman. Dix bourses de formation ont été octroyées en hygiène du milieu et quatre en administration de santé publique.

75. Comme le nombre d'enfants bénéficiant du programme de distribution de lait de l'UNRWA augmente constamment, le Bureau régional de la Méditerranée orientale a donné 90 000 dollars pour l'achat d'une machine à emballer le lait entièrement automatique.

76. A la suite des résolutions WHA35.15 de 1982 et WHA36.27 de 1983 de l'Assemblée mondiale de la santé, deux centres de soins ont été désignés, centres coopératifs en matière de soins de santé primaires associés à l'Organisation mondiale de la santé, avec l'objectif d'appuyer la recherche de système de santé propres en vue d'assurer à toute la population locale l'accès aux soins de santé primaires grâce à l'emploi des techniques les plus appropriées. Au Centre de recherche en matière de services de santé de Ramallah, un programme de recherche se poursuit activement

depuis juin 1985. Dans un premier temps, l'accent est mis essentiellement sur les projets suivants : deux projets concernant le suivi et l'évaluation d'un plan d'expansion des soins de santé primaires, l'évaluation et la supervision du travail des accoucheuses traditionnelles; et une étude sur la mortalité infantile et post-infantile. D'autres projets de grande ampleur sont prévus. Au Centre coopératif en matière de soins de santé primaires (l'ancien Centre d'épidémiologie et d'information sanitaire) de Gaza, tous les projets s'appuient sur des travaux commencés avant la désignation officielle comme centre coopératif associé à l'OMS mais, de descriptifs, les travaux d'épidémiologie sont devenus plus analytiques. On informatise le système d'établissement des rapports de santé publique, puis on fera des études portant sur différents sujets, par exemple, l'utilisation des services de santé préventifs et curatifs à l'intention des enfants et les connaissances, les attitudes et les pratiques de la population en matière de santé.

77. En plus des centres de Ramallah et de Gaza, un troisième centre, également à Ramallah sur la rive occidentale, a été désigné centre coopératif en matière de soins de santé primaires associé à l'OMS. Il se spécialisera dans le perfectionnement du personnel sanitaire dans le cadre de la recherche en matière de soins de santé primaires, compte tenu en particulier des questions de main-d'oeuvre (planification, coordination, formation et évaluation des besoins) et de la réalisation de programmes de formation pilotes.

78. Ces trois centres sont dirigés par des médecins arabes et emploient du personnel local, la supervision technique des projets étant assurée par l'OMS. C'est le PNUD qui, par l'intermédiaire de son programme d'assistance au peuple palestinien, est chargé de la gestion administrative des projets aux termes des accords conclus avec l'OMS en février 1984. Dans les trois cas, l'apport de l'OMS fourni par l'intermédiaire du PNUD consiste en personnel d'appui, travaux de recherche, formation et fourniture de matériel scientifique de base et de matériel de bureau pour permettre au personnel de ces centres d'élargir leur champ d'action.

79. Ces centres coopératifs sont toujours désignés pour quatre ans et le financement initial est pour deux ans. Les fonds mobilisés à ce jour pour le lancement de ces trois centres coopératifs s'élèvent à 500 000 dollars provenant des crédits ouverts du budget ordinaire pour le programme pour le développement du Directeur général. Le financement à long terme de ces projets sera examiné dans les mois à venir mais on peut déjà prévoir qu'une part importante des fonds nécessaires proviendra de ressources extra-budgétaires. Au total, il faudrait au moins un million et demi de dollars par exercice biennal pour les dépenses de personnel et les activités de recherche en matière de soins de santé primaires des centres, et une somme impossible à prévoir mais au moins égale pour les services de santé, la recherche et le développement qui devront répondre à des besoins non encore identifiés.

5. Union internationale des télécommunications

80. De mars à mai 1985, un conseiller de l'UIT financé à l'aide des fonds d'appui sectoriel du PNUD a été envoyé en mission pour évaluer les besoins des Palestiniens dans le domaine des télécommunications. Il s'est rendu en Egypte, en Jordanie, en Tunisie, en République arabe syrienne et en Oman, où il a rencontré des représentants locaux de l'Organisation de libération de la Palestine et des directeurs généraux nationaux des services de télécommunications. A son retour, il

a proposé l'établissement d'un centre de formation de techniciens palestiniens en Jordanie. Cette proposition, dont le budget s'élève à environ 865 000 dollars, doit être présentée au PNUD pour intégration au prochain cycle de programmation pour 1987-1991.

81. L'Organisation de libération de la Palestine a été invitée à participer au séminaire technique organisé dans le cadre du projet régional MEDARABTEL (RAB/83/011) exécuté par l'UIT. L'OLP a été invitée à participer, en tant qu'observateur, au séminaire du MEDARABTEL sur les réseaux numériques à intégration de services qui s'est tenu à Dubrovnik (Yougoslavie), en avril 1986.

6. Union postale universelle

82. L'UPU accorde deux bourses d'études à des étudiants palestiniens de l'Institut postal arabe de Damas, l'une d'octobre 1986 à 1990, l'autre de 1990 à 1994. L'Union postale arabe a été chargée de désigner le bénéficiaire de la première bourse. Ces bourses s'élèvent à 15 600 francs suisses par an soit 124 800 francs suisses au total.

7. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

83. Au titre de son programme de formation, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a accordé une bourse dans le domaine des droits d'auteur pour un candidat choisi parmi les six présentés par l'UNRWA. Elle a aussi accordé une bourse dans le domaine de la propriété industrielle à l'un des deux candidats présentés. L'OMPI a invité le Commissaire général de l'UNRWA, le Secrétaire du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine à Genève à proposer des candidats pour le programme de formation de l'OMPI en 1986 dans les domaines du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.

8. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

84. En mai 1985 à sa dix-neuvième session, le Conseil du développement industriel a prié l'ONUDI d'"identifier les projets prioritaires nécessaires au développement du secteur industriel dans les territoires palestiniens occupés et ... de poursuivre et d'intensifier ses efforts, en coopération avec l'Organisation de libération de la Palestine, en vue de fournir une assistance technique au peuple palestinien" 10/.

85. En 1985, l'ONUDI a exécuté les activités suivantes en matière d'assistance technique :

a) Elle a mis au point le projet d'assistance à l'industrie des matières plastiques (17 760 dollars). Le rapport contient une analyse des problèmes dont souffre cette industrie dans les territoires palestiniens occupés et des recommandations, qui ont été présentées à l'Organisation de libération de la Palestine;

b) Elle a achevé l'étude de faisabilité concernant la construction d'une conserverie pour les agrumes (43 500 dollars);

c) Elle a mené à bien le programme de formation en groupe offert aux Palestiniens sur la politique générale et les activités de consultation dans les petites entreprises industrielles (119 240 dollars) qui a été réalisé au Centre international de perfectionnement professionnel et technique de l'OIT à Turin (Italie).

Tous ces projets ont été financés par le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel.

86. En 1986, l'ONUDI poursuivra les activités suivantes :

a) L'étude concernant la création d'une banque palestinienne de développement industriel (UC/PAL/85/090) qui puisse fournir des capitaux et une assistance technique aux entreprises industrielles, cette étude s'appuie sur des études antérieures : "L'étude de l'industrie manufacturière sur la rive occidentale du Jourdain et dans la bande de Gaza" (UNIDO/10.584). Ce projet, qui coûte 43 505 dollars, doit être arrêté définitivement à la fin de 1986. Il sera financé par le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel;

b) L'étude pour la création d'une installation portuaire industrielle dans la bande de Gaza. L'ONUDI attend les résultats des consultations sur les modalités d'exécution par l'ONUDI ainsi que l'accord des autorités d'occupation pour l'envoi d'experts de l'ONUDI dans la bande de Gaza avant d'arrêter la formulation du projet;

c) Le programme de formation en groupe offert aux Palestiniens dans le domaine de l'organisation et de la gestion de coopératives industrielles (UC/PAL/85/133). Ce programme, qui a été approuvé par l'ONUDI, sera financé par des contributions à des fins spéciales de donateurs particuliers. Le montant des fonds nécessaires est de 109 200 dollars. Ce programme de sept semaines doit être exécuté en coopération avec le Centre international de perfectionnement professionnel et technique de l'OIT à Turin et, sous réserve des fonds disponibles, doit se tenir du 20 octobre au 12 décembre 1987.

87. L'ONUDI essaie de trouver de nouvelles sources de financement pour exécuter ses projets dans les territoires arabes occupés. Elle fait appel à des experts locaux pour oeuvrer sur le terrain et à des consultants internationaux pour analyser les renseignements et les données puis achever les études. Les services de soutien de l'ONUDI s'occupent du suivi de l'exécution et de l'évaluation finale des études.

III. CONCLUSIONS

88. Comme on l'a vu plus haut, les organes et organismes des Nations Unies fournissent régulièrement une aide économique et sociale au peuple palestinien compte tenu de leurs mandats respectifs. On a déjà réussi à identifier un certain nombre des besoins, mais il faudrait mieux les connaître et surtout trouver et mobiliser des ressources pour soutenir les activités proposées au titre des projets. Dans ce but, on pourrait étudier, en consultation avec les organes compétents des Nations Unies et autres parties intéressées, l'utilité et la faisabilité d'une mission sur l'assistance économique et sociale au peuple

palestinien. Une telle initiative permettrait d'achever la mise au point du programme d'assistance économique et sociale au peuple palestinien comme le demande l'Assemblée générale dans sa résolution 40/170.

Notes

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1980, Supplément No 12 (E/1980/42/Rev.1), chap. II.E.

2/ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I, Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), première partie, sect. A.

3/ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session, vol. I, Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, sect. A.

4/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 15 (A/36/15 et Corr.1), troisième partie, annexe I.

5/ Ibid., quarantième session, Supplément No 8 (A/40/8 et Corr.1), annexe I, sect. A.2.

6/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1985, Supplément No 14 (E/1985/35), chap. IV.

7/ No 27, décembre 1985.

8/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1986, Supplément No 4 (E/1986/24), chap. I, sect. A, projet de résolution V.

9/ "Résolution concernant les implications des colonies israéliennes en Palestine et autres territoires arabes occupés en relation avec la situation des travailleurs arabes", Conférence internationale du Travail, Actes de la Conférence, soixante-sixième session, p. xxxix.

10/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément No 16 (A/40/16), chap. XVI, par. 40, conclusion 1985/13.
